Le 22 octobre 2018

Arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

NOR: SANP0523995A

Version consolidée au 22 octobre 2018

Programme des modules de formation

Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
Compétence :
Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie.
Objectifs de formation :
Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :
- identifier les besoins essentiels de la personne et prendre en compte sa culture, ses habitudes de vie, ses choix et ceux de sa famille ;
- repérer l'autonomie et les capacités de la personne ;
- apporter son aide pour la toilette, l'habillage, la prise de repas, l'élimination et le déplacement en l'adaptant aux besoins et aux capacités de la personne et en respectant sa pudeur et les règles d'hygiène ;
- stimuler la personne, lui proposer des activités contribuant à maintenir son autonomie et à créer du lien social.
Savoirs associés :
Théoriques et procéduraux.
La personne :
- les cycles de la vie ;
- le développement psychosocial de l'homme : enfance, adolescence, âge adulte et vieillesse ;
- les besoins fondamentaux et les actes essentiels de la vie quotidienne ;
- la famille, le groupe social, les groupes d'appartenance, le lien social ;
- les religions, les croyances et les valeurs.
L'autonomie :
- les formes de l'autonomie : physique, psychique, sociale et juridique ;
- autonomie et droits des patients ;
- dépendance, déficience et handicap ;
La santé :
- définitions (OMS...) ;
- santé publique : politique de santé et actualités sur les plans de santé publique ;

- la prévention : prévention des risques liés à une alcoolisation fœto-maternelle ;
- les risques biologiques (NRBC) : conduite à tenir et gestes à éviter ;
- les risques sanitaires ;
- le système de santé français.

Le soin :
- les conceptions du soin : prendre soin, faire des soins, avoir soin ;
- l'accompagnement ;
- le rôle de soignant.

L'analyse de la situation d'une personne :
- définition ;
- les étapes méthodologiques.

Les règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les activités de la vie quotidienne.

Pratiques :

Le lavage simple des mains.

Aide à l'hygiène corporelle :
- la toilette ;
- la toilette génitale non stérile ;
- l'hygiène dentaire ;
- lavage des cheveux et coiffage, rasage ;
- entretien des ongles.

Aide à l'habillage et au déshabillage.

Aide à la mobilisation et à l'installation de la personne :
- organisation de l'espace et de l'environnement pour faciliter l'autonomie ;
- mise à disposition de matériel adapté (cannes, déambulateur, fauteuil roulant...) ;
- installation au lit, au fauteuil, à la table.

Aide à l'hygiène et l'équilibre alimentaire :
- préparation et conservation des repas ;
- prise du repas : conseils à la personne sur le choix des aliments appropriés à ses goûts et à sa culture, prévention des fausses routes et lutte contre la déshydratation.

Aide au sommeil :
- installation de la personne pour le repos et le sommeil en assurant sa sécurité et son confort ;
- les conditions favorables à l'endormissement : atmosphère calme, lutte contre les nuisances, aération de la chambre.

Aide à l'élimination :
- installation de la personne pour permettre l'élimination urinaire et fécale ;
- pose de protections anatomiques.

Mise en place d'activités de stimulation, maintien du lien social :
- aide aux repères dans le temps et dans l'espace ;
- stimulation au travers des activités physiques et/ou relationnelles.

Niveau d'acquisition et limites d'exigence :

Les connaissances acquises et évaluées sont reliées aux activités de la vie quotidienne d'une personne.

L'apprentissage de l'analyse de situation permet d'identifier et de hiérarchiser les besoins, les ressources et les difficultés de la personne, et de proposer des activités

adaptées.
Le rôle et le comportement de l'aide soignant dans l'accompagnement d'une personne sont abordés en lien avec le niveau de compétences de l'aide soignant.
Évaluation :
Critères de résultat :
- les activités d'accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne prennent en compte ses capacités d'autonomie ;
- des activités sont proposées à la personne aidée en lien avec le maintien ou le développement de ses possibilités physiques, psychiques et sociales ;
- les règles d'hygiène ainsi que les principes d'intimité et de pudeur sont respectés.
Critères de compréhension :
- le candidat explique comment il recueille les besoins ;
- le candidat explique comment il identifie les capacités d'autonomie de la personne ;
- le candidat identifie et explique le lien entre les besoins de la personne et son âge, ses habitudes de vie, son environnement ;
- le candidat justifie par des arguments les choix d'intervention (aide pour les actes de la vie quotidienne et activités contribuant à maintenir du lien social).

Module 2. - L'état clinique d'une personne

Compétence : apprécier l'état clinique d'une personne.
Objectifs de formation :
Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :
- observer la personne et apprécier les changements de son état clinique ;
- identifier les signes de détresse et de douleur ;
- mesurer les paramètres vitaux en utilisant les outils spécifiques et réaliser les courbes de surveillance ;
- identifier les anomalies au regard des paramètres habituels liés aux âges de la vie ;
- identifier les risques liés à la situation de la personne ;
- discerner le caractère urgent d'une situation et alerter.
Savoirs associés :
Théoriques et procéduraux :
Anatomie et physiologie du corps humain : les organes des sens, les systèmes neuromusculaire, osseux, cardio-circulatoire, respiratoire, uro-génital, digestif, endocrinien.
Anatomie et physiologie de la peau et des muqueuses.
Situations pathologiques et conséquences sur l'état clinique de la personne : la maladie aiguë, la maladie chronique, les situations d'urgence, les situations de fin de vie, la douleur et son expression, la souffrance, le deuil.
Notion de maladie :
- lien entre santé et maladie ;
- maladie somatique et maladie psychique ;
- les processus pathologiques ;
- les situations de soins.
Paramètres vitaux :
- mesure quantitative et qualitative ;

- signes d'alerte.
Sémiologie et vocabulaire médical : signes, symptômes, syndrome, diagnostic, maladie.
Démarche d'observation d'une situation : signes cliniques, changement de l'état clinique, alerte et urgence.
Règles d'hygiène et de sécurité dans la mesure des paramètres vitaux.
Pratiques :
Mesure des paramètres vitaux chez l'adulte et chez l'enfant : pulsations, température, pression artérielle, rythme respiratoire, mensurations, conscience, volume urinaire.
Surveillance des signes cliniques : couleur de la peau et des téguments, vomissements, selles, urines.
Observation de la douleur et du comportement.
Réalisation de prélèvements non stériles : selles, urines, expectorations.
Utilisation des outils de mesure.
Transcription de la mesure des paramètres vitaux : réalisation de courbes de surveillance.
Niveau d'acquisition et limites d'exigence :
L'enseignement en anatomie et physiologie doit être suffisant pour appréhender le fonctionnement général du corps humain, sans entrer dans un niveau de détail trop important (description du fonctionnement des grands systèmes sans entrer dans l'anatomie de chaque organe) préjudiciables à une compréhension globale.
Les connaissances relatives aux paramètres vitaux doivent viser l'exactitude de leur mesure.
L'identification des signes et des seuils d'alerte est approfondie et comprise en liaison avec les situations à risque.
Les modalités de signalement de l'alerte en cas de risques sont développées.
Evaluation :
Critères de résultat :
- la mesure des différents paramètres (température, diurèse, rythme cardiaque, tension artérielle, fréquence respiratoire, poids, taille) est effectuée avec fiabilité ;
- les changements d'état et les situations à risque sont repérés et les interlocuteurs compétents sont alertés en fonction du degré de risque.
Critères de compréhension :
- le candidat explique comment il observe l'état de la personne et fait le lien entre les résultats de cette observation et les risques potentiels ;
- le candidat identifie des signes de détresse et de douleur en lien avec l'état et la pathologie de la personne ;
- le candidat fait des liens entre les modifications de l'état de la personne et les risques potentiels.

Module 3. - Les soins

Compétence : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne.
Objectifs de formation :
Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :
- rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin ;
- identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité associées aux soins à la

personne ;
- organiser l'activité de soin en fonction de l'environnement et de la personne ;
- choisir le matériel approprié au soin ;
- réaliser les soins dans le respect de la personne, de son autonomie, de son intimité et en tenant compte, des appareillages et matériels d'assistance médicale : soins liés à l'hygiène corporelle et au confort, à l'alimentation, à l'élimination, au sommeil et aide de l'infirmier à la réalisation de soins (1) ;
- adapter les modalités de réalisation du soin à l'état de la personne et à ses habitudes de vie ;
- évaluer la qualité du soin réalisé et réajuster le cas échéant.
(1) Cf. le référentiel d'activités du DPAS, activités 1 et 3
Savoirs associés :
Théoriques et procéduraux :
Notions élémentaires sur les principales pathologies :
Chroniques : asthme, diabète, maladies neuro-dégénératives ;
Aiguës : infarctus, accident vasculaire cérébral, maladies ischémiques, détresse respiratoire ;
Psychiatriques : dépression, différenciation entre psychose et névrose, états limites ;
Chirurgicales : orthopédiques, viscérales ;
Autres : maladies immuno-dépressives, pneumopathies, méningites, cancers et maladies infectieuses.
Maternité :
- conception, grossesse, accouchement, suites de couches, nouveau-né.
Le handicap :
- les différents types de handicap ;
- handicaps et âges de la vie.
Gériatrie :
- démographie et place de la personne âgée dans la société ;
- les pathologies du vieillissement.
Fin de vie et mort :
- psychologie de la personne en fin de vie ;
- aspects culturels de la mort ;
- notions législatives et réglementaires.
Notions de pharmacologie :
- classes et formes des médicaments non injectables ;
- modes d'administration des médicaments et conséquences de la prise sur l'organisme.
Démarche de soins.
Protocoles de soins.
Règles d'hygiène et de sécurité dans les soins.
Règles de prise en charge d'un opéré.
Règles de prise en charge d'une personne inconsciente.
Pratiques :
Lavage antiseptique des mains.
Toilette complète, bain, douche.

Toilette génitale y compris aux personnes porteuses d'une sonde à demeure.
Prise en charge d'un opéré :
- préparation du patient en préopératoire : préparation cutanée, vérification de la préparation générale du patient (respect du jeûne, prothèses ôtées, identité) et préparation du dossier ;
- préparation de la chambre pour le retour du patient ;
- observation du patient en post-opératoire ;
- observation des pansements.
Soins liés aux dispositifs médicaux ou d'appareillage :
- surveillance et renouvellement d'une vessie de glace et actions pour réchauffer le malade ;
- pose de bas de contention ;
- immobilisations : observation et surveillance des attelles, plâtres et tractions ;
- observation du patient en assistance respiratoire ;
- oxygénothérapie : montage et entretien du matériel, surveillance du patient ;
- montage et entretien du matériel d'aspiration endotrachéale ;
- administration d'un aérosol non médicamenteux ;
- sonde vésicale : surveillance du patient et vidange du sac collecteur ;
- observation des patients sous dialyse ;
- pose de collecteurs externes ;
- soins d'hygiène aux patients porteurs d'entérostomies cicatrisées ;
- surveillance de l'alimentation par sonde.
Aide aux soins réalisés par l'infirmier :
- ouverture du matériel stérile ;
- observation et surveillance des patients sous perfusion ;
- observation des pansements ;
- lavage gastrique ;
- prise de médicaments sous forme non injectable ;
- réalisation de soins aseptiques ;
- alimentation par sonde gastrique.
Soins aux personnes dépendantes :
- réfection et change du lit occupé et inoccupé ;
- observation et surveillance des patients sous perfusion ;
- aide et assistance d'un patient en cas de diarrhée ;
- observation et transmission des signes de douleur ;
- aide au premier lever ;
- soins préventifs des escarres ;
- soins de bouche non médicamenteux ;
Soins post-mortem : toilette, habillage, identification.
Niveau d'acquisition et limites d'exigence :
Les connaissances concernant les pathologies les plus courantes sont en lien avec les soins à réaliser.
Le rôle de l'aide soignant auprès d'une personne handicapée est développé.
Le rôle et la responsabilité de l'aide soignant dans l'aide à la prise des médicaments sont traités en lien avec le niveau de responsabilité de l'aide soignant.

La contribution de l'aide soignant à la démarche de soins est clarifiée.
Les règles d'hygiène, de sécurité et de confort sont rappelées dans l'apprentissage de chaque soin.
Evaluation :
Critères de résultat :
- la réalisation du soin prend en compte les habitudes, la culture, la demande du patient relative à son intimité et à son mode de vie ;
- les informations cliniques essentielles pour la réalisation du soin et les priorités sont recherchées et prises en compte ;
- les soins réalisés sont conformes aux consignes données et aux protocoles établis dans la structure ;
- le matériel nécessaire est prévu avant les soins et il est rangé en fin de soin (rangement, sonnette, tubulures non coudées...).
Critères de compréhension
- le candidat explique les règles essentielles garantissant l'hygiène, la sécurité, le confort du patient et la qualité du soin ;
- le candidat justifie le matériel utilisé et les gestes réalisés en lien avec les pathologies des personnes.
Pour valider le module 3, le candidat devra fournir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou un équivalent reconnu par le ministère chargé de la santé.

Module 4. - Ergonomie

Compétence : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.
Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :
- identifier et appliquer les principes d'ergonomie et de manutention lors des mobilisations, des aides à la marche et des déplacements ;
- identifier et appliquer les règles de sécurité et de prévention des risques, notamment ceux liés aux pathologies et à l'utilisation du matériel médical ;
- installer la personne en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux.
Savoirs associés :
Théoriques et procéduraux :
Le système locomoteur : anatomie et physiologie, le mouvement.
Le port de charge et ses conséquences sur l'anatomie du corps humain.
Les accidents dorso-lombaires.
Législation et déontologie concernant l'isolement, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients.
Principes et règles d'ergonomie concernant la manutention des personnes.
Les différentes méthodes de manutention.
Techniques de prévention des accidents dorsolombaires.
Principes et règles de sécurité concernant les personnes soignées : repérage des positions algiques et antalgiques.
Principes et règles de rangement selon l'accès et le stockage des produits et matériels.

Pratiques :
Exercices pratiques : les positions et attitudes professionnelles correctes.
Installation de la personne en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux.
Mobilisation, aide à la marche, déplacements.
Prévention des ankyloses et des attitudes vicieuses.
Prévention des chutes.
Niveau d'acquisition et limites d'exigence :
Les conséquences du port des charges lourdes seront traitées en lien avec des lieux et des conditions d'exercice variées (matériel présent, locaux...).
Le rôle de l'aide soignant dans l'aide au déplacement et à la mobilisation sera précisé en liaison avec les autres professionnels.
Les règles de sécurité et les principes déontologiques seront analysés au regard des situations spécifiques.
Evaluation :
Critères de résultat :
- les activités d'installation et de mobilisation de la personne, des aides à la marche, des déplacements et des transports par brancard sont réalisés de façon confortable et en sécurité, en tenant compte de son état, sa pathologie éventuelle, son degré d'autonomie et ses besoins, ainsi que des différents appareillages médicaux ;
- le matériel est choisi de façon correcte selon les moyens mis à disposition sur le lieu d'exercice ;
- les gestes et postures sont adaptés à l'état de santé du patient. Critères de compréhension :
- le choix des gestes, des activités, des matériels et des techniques utilisés en fonction de l'état de la personne est justifié.

Module 5. - Relation - Communication

Compétence : établir une communication adaptée à la personne et son entourage :
Objectifs de formation :
Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :
- écouter la personne et son entourage et prendre en compte les signes non verbaux de communication sans porter de jugement ;
- s'exprimer et échanger en adaptant son niveau de langage, dans le respect de la personne et avec discrétion ;
- expliquer le soin réalisé, les raisons d'un geste professionnel et apporter des conseils sur les actes de la vie courante ;
- faire exprimer les besoins et les attentes de la personne, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin ;
- apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service dans le respect du règlement intérieur ;
- identifier les limites de son champ d'intervention dans des situations de crise, de violence en prenant du recul par rapport à la personne et à sa situation.
Savoirs associés :

Théoriques et procéduraux :
Le développement psychosociologique de l'homme, les relations humaines, l'insertion dans la société, le lien social.
Relation et communication :
- les valeurs et les principes : respect, discrétion, écoute sans jugement, confidentialité ;
- les facteurs influençant la communication.
Information et droits des patients :
- la charte du patient hospitalisé ;
- la loi du 4 mars 2002 relative aux droits du malade
- le secret médical, le secret professionnel ;
- le rôle de l'aide soignant dans l'information du patient ;
- la maltraitance : prévention, repérage des signes et transmission aux personnes compétentes. Soins palliatifs et accompagnement des personnes en fin de vie :
- concept de mort : approche culturelle et religieuse ;
- psychologie et personne en fin de vie ;
- soins palliatifs, soins d'hygiène et de confort des personnes en fin de vie;
- prise en charge des personnes décédées et soutien de la famille et de l'entourage ;
- notions législatives et réglementaires.
Les techniques de communication :
- observation ;
- entretien ;
- communication verbale et non verbale ;
- le jeu et l'animation.
Règles et procédures de communication dans un contexte professionnel.
Démarche d'information et d'éducation.
Pratiques :
Accueil et information de la personne et de son entourage.
Ecoute et reformulation.
Communication verbale et non verbale.
Adaptation de la communication aux différentes situations rencontrées dans les soins.
Accompagnement d'une personne en fin de vie et accompagnement de son entourage.
Education d'une personne pour favoriser ou maintenir son autonomie.
Participation à la démarche éthique.
Niveau d'acquisition et limites d'exigence :
Les techniques de base de la communication sont développées.
Un travail approfondi et personnalisé est réalisé sur le comportement au travail et spécifiquement en relation avec les personnes soignées.
Les situations de maltraitance ou présentant des difficultés dans la communication sont analysées.
Evaluation :
Critères de résultat :
- une relation de confiance est établie ;
- la communication est adaptée en fonction de l'état de santé de la personne ou de sa douleur ;

- l'information donnée est comprise par la personne et par son entourage ;
- les attentes de la personne sont écoutées, entendues avec respect et prises en compte ;
- des limites sont posées dans les situations d'agressivité, de crise ou de violence.

Critères de compréhension :

Les points forts et les points faibles sont identifiés dans une situation de relation donnée ;

Les difficultés rencontrées dans les situations relationnelles difficiles et les moyens pour y répondre sont explicités ;

La notion de respect de la personne est commentée.

Module 6. - Hygiène des locaux hospitaliers

Compétence : utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux

Objectifs de formation :

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- identifier et choisir le matériel et les produits appropriés ;
- doser et utiliser les produits en fonction des procédures et des fiches techniques ;
- utiliser les techniques de nettoyage appropriées, notamment pour lutter contre les infections nosocomiales, en appliquant les protocoles et les règles d'hygiène et de sécurité ;
- identifier et respecter les circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets ;
- installer le mobilier et le matériel de la chambre en l'adaptant à l'état de la personne ;
- utiliser les techniques de rangement et de stockage adaptées ;
- apprécier l'efficacité des opérations d'entretien et identifier toute anomalie ;
- repérer toute anomalie dans le fonctionnement des appareils médicaux et alerter.

Savoirs associés :

Théoriques et procéduraux :

Infection et désinfection :

- les mécanismes de l'infection ;
- les techniques de nettoyage, de bionettoyage, de désinfection et de stérilisation.

Prévention des risques liés à l'infection en milieu hospitalier :

- risques d'accident d'exposition au sang ;
- les risques infectieux dans différents milieux de soins ;
- les maladies nosocomiales.

Prévention des risques liés et à la sécurité en milieu hospitalier :

- normes d'hygiène publique et de respect de l'environnement ;
- commissions de vigilance ;
- formalités de déclaration d'accident ;
- rôle du comité d'hygiène et de sécurité.

Les circuits des déchets à l'hôpital :

- les différents types de déchets et de contenants ;
- les obligations légales et réglementaires des établissements. Règles d'identification et d'utilisation des matériels et des produits.

Fiches techniques d'utilisation des matériels et des produits.
Règles concernant l'isolement des patients.
Règles concernant l'élimination des déchets.
Règles concernant le stockage des produits.
Pratiques :
Hygiène quotidienne de l'environnement du patient.
Nettoyage et désinfection des matériels et de l'environnement direct du malade.
Prévention des infections nosocomiales par l'application des techniques d'entretien des locaux et des matériels.
Isolement des patients : règles, précautions à respecter.
Elimination des déchets hospitaliers solides et liquides résultant des activités de soins et d'hébergement conformément à la réglementation en vigueur : les contenants, les circuits, les délais.
Entretien, prédésinfection, nettoyage, désinfection et stérilisation du matériel médico-chirurgical destiné à effectuer des actes aseptiques.
Montage, entretien et surveillance du matériel de soins :
- pour oxygénothérapie ;
- pour aspiration ;
- pour recueil des urines ;
- pour le transport des patients ;
- pour l'hygiène ;
- le chariot de soins ;
- le chariot de linge ;
- pour le matériel chirurgical divers.
Règles de prévention des accidents d'exposition au sang.
Niveau d'acquisition et limites d'exigence.
Le rôle de l'aide soignant dans la prévention des maladies nosocomiales est approfondi.
Evaluation :
Critères de résultat :
- les techniques, les modes opératoires, les matériels et les produits sont adaptés au type de nettoyage réalisé et aux spécificités des locaux ;
- les règles d'hygiène et de sécurité et les circuits (linge, matériels et déchets) sont respectés.
Critères de compréhension :
- les risques d'infections nosocomiales et les moyens de lutte sont identifiés et expliqués ;
- les conséquences des infections nosocomiales sont identifiées ;
- les erreurs réalisées ou les risques d'erreur et leurs conséquences sont identifiés dans une situation donnée.

Module 7. - Transmission des informations

Compétence : rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.
Objectifs de formation :
Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa

responsabilité, être capable de :
- identifier et rechercher les informations nécessaires sur les précautions particulières à respecter lors d'un soin et permettant de prendre en compte la culture du patient, ses goûts, son régime... ;
- transmettre les informations liées à la réalisation du soin et alerter en cas d'anomalie par oral, par écrit ou en utilisant les outils informatisés ;
- s'exprimer au sein de l'équipe de soin en utilisant un langage et un vocabulaire professionnels ;
- renseigner des documents assurant la traçabilité des soins en appliquant les règles ;
- rechercher, organiser et hiérarchiser l'information concernant le patient ;
- discerner les informations à transmettre dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel.
Savoirs associés :
Théoriques et procéduraux :
Information et continuité des soins.
Transmissions des données : la fonction d'alerte, la fonction de surveillance, la fonction d'évaluation.
Informatique : notions globales, application à la santé, règles d'informatique et libertés.
Dossier de soins : composition du dossier de soins, réglementation, responsabilité.
Recherche des informations concernant un patient : lecture des documents.
Transmission de l'information : orale, écrite, ciblée.
Modalités d'écriture et de lecture des documents concernant le patient.
Réunions de transmission, de synthèse, de réflexion autour du patient.
Savoirs pratiques :
Prise de parole en groupe : demander et transmettre de l'information.
Utilisation de logiciels dédiés.
Utilisation du dossier de soins : courbes, diagrammes, descriptions, observations rédigées.
Niveau d'acquisition et limites d'exigence.
Le rôle de l'aide soignant dans la transmission des informations est approfondi.
Les modalités de transmissions sont étudiées en rapport aux différentes situations professionnelles
Evaluation :
Critères de résultat :
- les informations essentielles relatives à la situation de la personne sont recherchées et transmises par écrit et par oral ;
- le secret professionnel et les règles déontologiques sont respectés.
Critères de compréhension :
- l'importance de la transmission des informations et les moyens de l'assurer efficacement sont expliqués ;
- les conséquences d'une mauvaise transmission sont expliquées.

Module 8. - Organisation du travail

Compétence : organiser son travail dans une équipe pluriprofessionnelle
Objectifs de formation :
Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa

responsabilité, être capable de :
- identifier son propre champ d'intervention en particulier au regard des compétences infirmières ;
- organiser sa propre activité au sein de l'équipe en tenant compte de la planification de l'ensemble des activités du service et dans le respect des règles d'hygiène ;
- utiliser les outils de planification du service pour organiser sa propre activité.
Savoirs associés :
Théoriques et procéduraux :
Les différentes professions de santé et les limites de leur champ de compétences.
La définition de l'équipe de soins et les responsabilités de chaque acteur.
Notions d'organisation du travail, droit du travail.
Les outils de planification des soins.
Formation des pairs.
Règles d'organisation de l'activité dans une équipe de soins :
- la journée de travail : actions quotidiennes, à la semaine, au mois... ;
- les rythmes de travail et leur utilité ;
- l'organisation du travail dans un groupe : quand, avec qui, pour quoi faire ;
- législation du travail.
Règles d'encadrement d'un stagiaire : objectifs de stage, tutorat, évaluation.
Pratiques :
Organisation du travail en fonction de la quantité des activités, des urgences, et des priorités.
Planification du travail en fonction du travail des autres membres de l'équipe.
Intégration et positionnement au sein d'une équipe de soins.
Encadrement des stagiaires ou des nouveaux collègues :
- projet d'encadrement ;
- tutorat ;
- évaluation.
Participation à des groupes de travail et contribution à l'élaboration de projets.
Niveau d'acquisition et limites d'exigence :
Le rôle et la participation de chaque membre de l'équipe de travail sont abordés.
Le résultat en termes de production d'un travail d'équipe est analysé et valorisé, les moyens pour y parvenir sont traités.
Evaluation :
Critères de résultat :
- l'activité du candidat prend en compte celle des autres membres de l'équipe.
Critères de compréhension :
- l'importance de la prise en compte de l'activité des autres professionnels de l'équipe est expliquée ;
- le candidat explique qui sont les membres de l'équipe de travail, quel est son positionnement dans l'équipe et les limites de son champ d'intervention.

6. Modalités d'évaluation

L'évaluation joue un rôle essentiel dans la dynamique enseignement-apprentissage. Il importe de veiller à la cohérence de l'évaluation avec les objectifs de formation.
Les critères d'évaluation sont définis au regard des objectifs de formation, les

indicateurs d'évaluation permettent de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques fixés dans le cadre du projet pédagogique des instituts.
Pour élaborer les indicateurs d'évaluation, il est nécessaire de :
- délimiter ce qui doit être évalué en raison de sa pertinence par rapport aux compétences visées ;
- sélectionner des modalités d'évaluation qui renseignent valablement sur le niveau d'acquisition réellement attendu chez les étudiants ;
- diversifier les situations d'évaluation ;
- rendre explicite aux étudiants les indicateurs et critères pris en compte pour l'évaluation.

Evaluation des modules de formation

Plusieurs types d'épreuves peuvent être organisés :
- épreuves écrites : questions à réponse ouverte et courte, questions à réponse rédactionnelle, questions à choix multiples, cas cliniques ou productions écrites. La correction de ces épreuves est assurée par les formateurs de l'institut dont relève le candidat au diplôme et/ou les enseignants extérieurs à l'institut et participant à la formation ;
- épreuves orales : entretien avec un jury sur un sujet, exposé d'un thème. Elles peuvent être individuelles ou collectives. L'évaluation de ces épreuves est assurée par les formateurs de l'institut dont relève le candidat et/ou les enseignants extérieurs à l'institut et participant à la formation ;
- épreuves pratiques : préparation et réalisation de gestes techniques en salle de travaux pratiques ou en structure de soins ;
- mises en situation professionnelle (MSP) : elles consistent en la participation du candidat à la prise en charge d'une personne dans la réalisation d'une ou plusieurs activités de la vie quotidienne ou d'un ou plusieurs soins. Elles se déroulent dans des structures où le candidat est en stage depuis au moins cinq jours. La durée d'une mise en situation professionnelle est comprise entre 30 minutes et 1 h 30.
Le nombre d'examinateurs des mises en situation professionnelle des modules 1 et 3 est de deux : un infirmier formateur permanent dans un institut de formation d'aides-soignants et un infirmier ou une puéricultrice ou un cadre de santé ou une sage-femme ou un éducateur de jeunes enfants ou un éducateur spécialisé ou un aide-soignant. Ce dernier doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans et exercer au sein de la structure dans laquelle se déroule la mise en situation professionnelle.
Chaque mise en situation professionnelle se décompose en deux parties :
- analyse de la situation d'une personne dans le cadre de la participation à la démarche de soins (DDS) : présentation de la ou des personnes soignées prises en charge ;
- réalisation d'un ou plusieurs soins.
La validation du module 3 comporte l'obligation d'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou d'un équivalent reconnu par le ministère chargé de la santé.